



## Non respect d'engagement

Par **STPD241118**, le **13/12/2019** à **19:07**

Bonjour,

Ayant repris mes études universitaires, j'ai demandé à mon employeur de modifier la quantité d'heures hebdomadaires avant l'année scolaire. On m'a expliqué que ce ne serait pas possible avant le deuxième semestre, et le RH m'a finalement envoyé un mail avec la manager et la directrice du département en copie où il expliquait qu'après accord de toutes les parties je pourrais signer un avenant portant ma durée de travail à 21 hebdomadaires réparties sur 3 jours. Je relance les différents acteurs d'août à novembre avant de recevoir une première mouture d'avenant ne correspondant en rien aux termes conclus et précisés dans le mail. Après un peu de forcing, je suis convoqué aujourd'hui par ma RH qui m'explique qu'on ne pourra finalement pas marquer l'organisation de mes heures car la manager se réserve le droit de les planifier comme elle le veut et non en trois jours comme convenu et écrit depuis il y a quatre mois.

Que puis-je faire ? Sont-ils tenus de respecter un engagement écrit comme celui mentionné dans l'email émis par le RH, la manager et la directrice du département ?